



Demande unilatérale en divorce
(art. 114 CC et 290 ss CPC)

FORMULAIRE ET PIECES JUSTIFICATIVES

A ENVOYER

EN 2 EXEMPLAIRES

1. Partie requérante (Parent qui dépose la requête)

Nom :

Prénom :

Adresse complète :

Date de naissance :

Numéro de téléphone :

Adresse email :

Nationalité :

Langue :

Traduction/interprète nécessaire : oui non

Nom et adresse du (de la) curateur(trice) + article de la mesure :

1.1. Information préalable à la procédure¹

A participé à la séance d'information « Se séparer dans le respect de l'enfant »

en date du :

Participera à la séance d'information « Se séparer dans le respect de l'enfant »

en date du :

¹ Si vous n'y avez pas participé ou ne vous êtes pas encore inscrit, nous vous invitons à le faire. Vous trouverez le lien pour l'inscription sur le site internet de l'Etat de Fribourg à l'adresse suivante : www.fr.ch/consensus-parental.

1.2. Mandataire de la partie requérante

Nom de l'Etude :

Nom :

Prénom :

Adresse professionnelle :

Numéro de téléphone :

Adresse email :

2. Partie intimée (L'autre parent)

Nom :

Prénom :

Adresse complète :

Date de naissance :

Numéro de téléphone :

Adresse email :

Nationalité :

Langue :

Traduction/interprète nécessaire : oui non

Nom et adresse du (de la) curateur(trice) + article de la mesure :

2.1. Information préalable à la procédure

A participé à la séance d'information « Se séparer dans le respect de l'enfant »

en date du :

2.2. Mandataire de la partie intimée

Nom de l'Etude :

Nom :

Prénom :

Adresse professionnelle :

Numéro de téléphone :

Adresse email :

3. Mariage

Date : Lieu :

4. Séparation

a) Existe-t-il un jugement ou une convention de

mesures protectrices de l'union conjugale : oui non

Si oui, rendu ou ratifiée en date du :

par l'autorité suivante :

b) Les époux vivent-ils séparés : oui non

Si oui, date de la séparation de fait des époux :

5. Enfant(s)

a) Enfant commun : oui non

Nom :

Prénom :

Date de naissance :

Détenteur(s) de l'autorité parentale : conjointe Requérant(e) Intimé(e)

Degré de scolarité : Etablissement scolaire :

b) Enfant commun : oui non

Nom :

Prénom :

Date de naissance :

Détenteur(s) de l'autorité parentale : conjointe Requérant(e) Intimé(e)

Degré de scolarité : Etablissement scolaire :

c) Enfant commun : oui non

Nom :

Prénom :

Date de naissance :

Détenteur(s) de l'autorité parentale : conjointe Requérant(e) Intimé(e)

Degré de scolarité : Etablissement scolaire :

d) Enfant commun : oui non

Nom :

Prénom :

Date de naissance :

Détenteur(s) de l'autorité parentale : conjointe Requérant(e) Intimé(e)

Degré de scolarité :

Etablissement scolaire :

e) Enfant commun : oui non

Nom :

Prénom :

Date de naissance :

Détenteur(s) de l'autorité parentale : conjointe Requérant(e) Intimé(e)

Degré de scolarité :

Etablissement scolaire :

f) Enfant commun : oui non

Nom :

Prénom :

Date de naissance :

Détenteur(s) de l'autorité parentale : conjointe Requérant(e) Intimé(e)

Degré de scolarité :

Etablissement scolaire :

g) Enfant commun : oui non

Nom :

Prénom :

Date de naissance :

Détenteur(s) de l'autorité parentale : conjointe Requérant(e) Intimé(e)

Degré de scolarité :

Etablissement scolaire :

6. Modalités de prise en charge actuelles de(s) l'enfant(s) commun(s)

6.1. Existe-t-il une décision judiciaire qui organise les modalités de prise en charge de(s) l'enfant(s) chez chacun des parents ?

Oui, laquelle :

Non : modalités réglées à l'amiable

6.2. Les modalités de la prise en charge fixées par décision judiciaire, respectivement à l'amiable sont-elles toujours appliquées ?

Oui

Non : Depuis combien de temps et pourquoi ?

(255 caractères max.)

Quelles sont les modalités de prise en charge actuelles ?

Des enfants² :

Semaine 1

	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
Matin							
Midi							
Après-midi							
Soir							
Nuit							

Partie requérante : **R**

Partie intimée : **I**

Tiers : **T**

Semaine 2

	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
Matin							
Midi							
Après-midi							
Soir							
Nuit							

Partie requérante : **R**

Partie intimée : **I**

Tiers : **T**

² Précisez à quels enfants les modalités de prise en charge s'appliquent au moyen des lettres a) à g) lorsque celles-ci ne sont pas identiques pour tous. Vous trouverez des formulaires supplémentaires « Modalités de prise en charge actuelle de(s) l'enfant(s) » sur le site de l'Etat de Fribourg, à l'adresse suivante : www.fr.ch/consensusparental.

6.3. Taux d'activité de la partie requérante : %

Jours travaillés

	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
Matin							
Midi							
Après-midi							
Soirée							
Nuit							

6.4. Taux d'activité de la partie intimée : %

Jours travaillés

	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
Matin							
Midi							
Après-midi							
Soirée							
Nuit							

7. Situations financières

7.1. Situation financière de la partie requérante

7.1.1. Revenus mensuels

Revenu net, sans allocations familiales / Bénéfice mensuel	CHF
Salaire versé : <input type="checkbox"/> 12x/an <input type="checkbox"/> 13x/an	
Autres revenus (bonus, revenus locatifs, rentes, etc.)	CHF
Contribution(s) d'entretien perçues	CHF
En faveur de :	
Eventuel revenu hypothétique	CHF
Total	CHF

7.1.2. Charges mensuelles

Base mensuelle selon normes OPF ³	CHF
<u>Partie requérante locataire :</u>	
Loyer, charges incluses	CHF
<u>Partie requérante propriétaire :</u>	
Intérêts hypothécaires	CHF
Frais de chauffage	CHF
Impôt foncier	CHF
Consommation d'eau	CHF
Taxe d'épuration	CHF
Assurance bâtiment + ECA bâtiment	CHF
Frais d'entretien (moyenne)	CHF

³ Pour une personne vivant seule : CHF 1'200.- / Pour une personne seule avec enfant(s) : CHF 1'350.- / Pour un couple marié ou en partenariat, avec ou sans enfant(s) : CHF 1'700.-, ce qui représente un montant de CHF 850.- par conjoint/partenaire.

Part au logement des enfants à déduire ⁴	CHF
Prime d'assurance-maladie obligatoire (LAMal)	CHF
Subside	./. CHF
Frais médicaux réguliers non remboursés	CHF
Frais indispensables à l'acquisition du revenu :	
Frais de transport	CHF
Frais de repas	CHF
Nombre de repas pris à l'extérieur :	
Frais d'exercice du droit de visite	CHF
Contribution(s) d'entretien à charge	CHF
Versée(s) en faveur de :	
Frais d'enfant(s) d'un autre lit dont la partie requérante a la garde	CHF
Sous-total	CHF
Impôts	CHF
Prime d'assurance-maladie complémentaire (LCA)	CHF
Frais de télécommunication	CHF
3 ^{ème} pilier 3A pour indépendants ne cotisant pas au 2 ^{ème} pilier	CHF
Autres frais	CHF
Epargne	CHF
Sous-total	CHF
Total	CHF

⁴ 20% pour un enfant, 30% pour deux enfants, 40% pour 3 enfants et plus ; pour compléter ce montant, il faut au préalable remplir la catégorie « Situation financière de l'enfant », pour chaque enfant commun ou non commun, et plus particulièrement le point « Participation aux frais de logement du parent gardien » qui se trouve dans « Frais directs mensuels » (7.3.2).

7.2. Situation financière de la partie intimée

7.2.1. Revenus mensuels

Revenu net, sans allocations familiales / Bénéfice mensuel	CHF
Salaire versé : <input type="checkbox"/> 12x/an <input type="checkbox"/> 13x/an	
Autres revenus (bonus, revenus locatifs, rentes, etc.)	CHF
Contribution(s) d'entretien perçues	CHF
En faveur de :	
Eventuel revenu hypothétique	CHF
Total	CHF

7.2.2. Charges mensuelles

Base mensuelle selon normes OPF ⁵	CHF
<u>Partie intimée locataire :</u>	
Loyer, charges incluses	CHF
<u>Partie intimée propriétaire :</u>	
Intérêts hypothécaires	CHF
Frais de chauffage	CHF
Impôt foncier	CHF
Consommation d'eau	CHF
Taxe d'épuration	CHF
Assurance bâtiment + ECA bâtiment	CHF
Frais d'entretien (moyenne)	CHF

⁵ Pour une personne vivant seule : CHF 1'200.- / Pour une personne seule avec enfant(s) : CHF 1'350.- / Pour un couple marié ou en partenariat, avec ou sans enfant(s) : CHF 1'700.-, ce qui représente un montant de CHF 850.- par conjoint/partenaire.

Part au logement des enfants à déduire ⁶	CHF
Prime d'assurance-maladie obligatoire (LAMal)	CHF
Subside	./. CHF
Frais médicaux réguliers non remboursés	CHF
Frais indispensables à l'acquisition du revenu :	
Frais de transport	CHF
Frais de repas	CHF
Nombre de repas pris à l'extérieur :	
Frais d'exercice du droit de visite	CHF
Contribution(s) d'entretien à charge	CHF
Versée(s) en faveur de :	
Frais d'enfant(s) d'un autre lit dont la partie intimée a la garde	CHF
Sous-total	CHF
Impôts	CHF
Prime d'assurance-maladie complémentaire (LCA)	CHF
Frais de télécommunication	CHF
3 ^{ème} pilier 3A pour indépendants ne cotisant pas au 2 ^{ème} pilier	CHF
Autres frais	CHF
Epargne	CHF
Sous-total	CHF
Total	CHF

⁶ 20% pour un enfant, 30% pour deux enfants, 40% pour 3 enfants et plus ; pour compléter ce montant, il faut au préalable remplir la catégorie « Situation financière de l'enfant », pour chaque enfant commun ou non commun, et plus particulièrement le point « Participation aux frais de logement du parent gardien » qui se trouve dans « Frais directs mensuels » (7.3.2).

7.3. Situation financière de l'enfant (formule supplémentaire si plusieurs enfants)⁷

Prénom de l'enfant :

7.3.1. Revenus / apports mensuels

Allocations familiales ou de formation professionnelle	CHF
Rentes	CHF
Contribution d'entretien	CHF
Autre revenu (salaire d'apprenti, etc.)	CHF
Sous-total	CHF

⁷ Vous trouverez le formulaire « Situation financière de l'enfant » sur le site de l'Etat de Fribourg, à l'adresse suivante : www.fr.ch/consensus-parental.

7.3.2. Frais directs mensuels

Base mensuelle selon normes OPF ⁸	CHF
Participation aux frais de logement du parent gardien ⁹	CHF
Prime d'assurance-maladie obligatoire (LAMal)	CHF
Subside	./. CHF
Frais médicaux réguliers non remboursés	CHF
Frais de formation/écolage	CHF
Frais de déplacement indispensables	CHF
Frais de repas hors domicile	CHF
Frais de prise en charge par des tiers (frais de garde et cantine)	CHF
Sous-total	CHF
Prime d'assurance-maladie complémentaire (LCA)	CHF
Autres frais	CHF
Sous-total	CHF
Total (7.3.2-7.3.1)¹⁰	CHF

7.3.3. Motifs justifiant de déroger à un éventuel partage de l'excédent

(255 caractères max.)

⁸ Pour un enfant jusqu'à 10 ans : CHF 400.- (CHF 200.- en cas de garde alternée) ; pour un enfant dès 10 ans révolus : CHF 600.- (CHF 300.- en cas de garde alternée).

⁹ 20% pour un enfant, 30% pour deux enfants, 40% pour 3 enfants et plus.

¹⁰ Il faut soustraire les « Revenus/apports mensuels » (7.3.1) des « Frais directs mensuels » (7.3.2), ce qui permet d'obtenir le montant de l'entretien convenable de l'enfant mineur.

8. Médiation familiale et/ou soutien à la coparentalité

Une médiation familiale et/ou un soutien à la coparentalité ont-ils été entrepris ?

oui non

La partie requérante peut-elle envisager de bénéficier d'un accompagnement conjoint avec l'autre partie (médiation familiale et/ou soutien à la coparentalité) durant cette procédure de séparation ?

oui non (s'il existe des contre-indications, à préciser)

(255 caractères max.)

9. Mesures d'instruction particulières proposées

- Aucune
- Rapport ciblé du Service de l'enfance et de la jeunesse (SEJ)

Sur quelle(s) question(s) ? (Points précis uniquement, pas d'enquête complète)

1.

2.

(255 caractères max.)

Pourquoi ?

- Demande d'exécution de cette mesure en instruction superprovisionnelle (avant audition des parties)**

(255 caractères max.)

Pourquoi ?

- Expertise pédopsychiatrique

(255 caractères max.)

Pourquoi ?

10. Régime matrimonial

10.1. Type de régime matrimonial

Existe-t-il un contrat de mariage ?

Oui

Non

Le régime matrimonial des époux est la :

Participation aux acquêts (régime ordinaire)

Communauté des biens

Séparation des biens

Existe-t-il une décision judiciaire ou administrative qui a modifié le régime matrimonial ?

Non

Oui : Rendue par quelle autorité :

A quelle date :

10.2. Structure patrimoniale et masses

Liste des biens des époux :

BIENS COMMUNS/ACQUÊTS

Type de bien	Valeur	Appartient à *

* Partie requérante : **R**

Partie intimée : **I**

En commun : **C**

BIENS PROPRES

Type de bien	Valeur	Appartient à *

* Partie requérante : **R**

Partie intimée : **I**

En commun : **C**

DETTES

Type de dette	Valeur	Dû par *

* Partie requérante : **R**

Partie intimée : **I**

En commun : **C**

11. Avoirs de prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité (LPP)

a) La partie requérante a-t-elle accumulé des avoirs de prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité (LPP) pendant la durée du mariage ?

Non

Oui : les avoirs sont déposés auprès de l'institution suivante :

b) La partie requérante bénéficie-t-elle d'une rente LPP ?

Non

Oui : d'un montant de CHF :

servie par l'institution suivante :

c) La partie intimée a-t-elle accumulé des avoirs de prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité (LPP) pendant la durée du mariage ?

Non

Oui : les avoirs sont déposés auprès de l'institution suivante :

d) La partie intimée bénéficie-t-elle d'une rente LPP ?

Non

Oui : d'un montant de CHF :

servie par l'institution suivante :

12. Conclusions

12.1. Prononcé du divorce

Le mariage prononcé le (date) :

par-devant l'Officier d'état civil de (lieu) :

est dissous par le divorce.

12.2. Domicile conjugal

La jouissance du domicile conjugal est attribuée à :

à partir du :

12.3. Autorité parentale

- L'autorité parentale demeure conjointe sur l'(les) enfant(s) mineur(s)
- L'autorité parentale ne demeure pas conjointe sur l'(les) enfant(s) mineur(s) et

est attribuée à :

12.4. Prise en charge de(s) l'enfant(s)¹¹

La garde de(s) l'enfant(s) est attribuée à

Le droit de visite de s'exercera ainsi :

Semaine 1

	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
Matin							
Midi							
Après-midi							
Soir							
Nuit							

Partie requérante : **R**

Partie intimée : **I**

¹¹ Précisez à quels enfants les conclusions s'appliquent au moyen des lettres a) à g) lorsque celles-ci ne sont pas identiques pour tous. Vous trouverez des formulaires supplémentaires « Conclusions relatives à la prise en charge de(s) enfant(s) » sur le site de l'Etat de Fribourg à l'adresse suivante : www.fr.ch/consensus-parental.

Semaine 2

	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
Matin							
Midi							
Après-midi							
Soir							
Nuit							

Partie requérante : **R**

Partie intimée : **I**

La garde de(s) l'enfant(s)

est exercée de manière alternée.

La garde alternée s'exercera ainsi :

Semaine 1

	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
Matin							
Midi							
Après-midi							
Soir							
Nuit							

Partie requérante : **R**

Partie intimée : **I**

Semaine 2

	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
Matin							
Midi							
Après-midi							
Soir							
Nuit							

Partie requérante : **R**

Partie intimée : **I**

Le domicile légal de(s) l'enfant(s)

est fixé :

chez la partie requérante chez la partie intimée

12.5. Entretien de(s) l'enfant(s)

12.5.1. Contribution d'entretien en faveur de(s) l'enfant(s) mineur(s)

Pension à fixer d'office par le/la Président/e du Tribunal

Pension en faveur de : Prénom : CHF

Prénom : CHF

Prénom : **CHF**

Prénom : **CHF**

Prénom : **CHF**

Prénom : CHE

Prénom : CHE

A verser par : la partie requérante avec effet au

la partie intimée avec effet au

12.5.2. Allocations familiales et rentes complémentaires pour enfants

Les allocations familiales et rentes complémentaires pour enfants seront :

perçues par la partie requérante

perçues par la partie intimée

perçues entre les parties

12.5.3. Bonification pour tâches éducatives

La bonification pour tâches éducatives au sens de l'art. 52f^{bis} RAVS est attribuée :

à 50% à chacun des parents

à 100% à

12.6. Contribution d'entretien entre époux

Aucune contribution d'entretien n'est due entre époux.

Une contribution d'entretien mensuelle

de CHF :

est due par :

en faveur de :

Limitation et modification dans le temps :

12.7. Liquidation du régime matrimonial

- Je requiers que le régime matrimonial soit dissous et liquidé en l'état, chaque partie étant reconnue propriétaire des biens en sa possession et débitrice des dettes à son nom.
- Dans le cadre de la liquidation du régime matrimonial, je requiers la propriété des biens suivants :
- 1.
 - 2.
 - 3.
- Dans le cadre de la liquidation du régime matrimonial, je requiers que soit condamné(e) à verser à les montants suivants :
- 1.
 - 2.
 - 3.
4. **Le montant sera chiffré sitôt que les éléments seront connus**

13. Avoirs de prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité (LPP)

- Les avoirs de prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité (LPP) accumulés par chacun des époux durant le mariage sont répartis par moitié entre les époux
- Les avoirs de prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité (LPP) accumulés par chacun des époux durant le mariage sont répartis de la manière suivante :
(255 caractères max.)

14. Mesures provisionnelles

- Je conclus au prononcé des conclusions n^{os} à titre de mesures provisionnelles.

15. Mesures superprovisionnelles au sens de l'art. 265 CPC

Y a-t-il urgence (péril en la demeure) justifiant qu'une décision soit rendue immédiatement, sans entendre la partie adverse ?

- Non
- Oui, sur les conclusions n^{os}

Pourquoi ?

(600 caractères max.)

16. Frais de procédure

Je conclus à ce que le/la Président/e du Tribunal statue sur les frais (frais judiciaires et dépens) et leur répartition.

17. Provisio ad litem et assistance judiciaire

Principalement

Je requiers le versement d'une *provisio ad litem* d'un montant de CHF

Subsidiairement

Je requiers le bénéfice de l'assistance judiciaire avec effet au (date)

Date :

Signature :

18. Pièces à joindre

1. Attestation de participation à la séance d'information ou preuve d'inscription
2. Certificat de famille récent ou, à défaut, acte de mariage et acte de naissance de chaque enfant
3. Décision MPUC ou antérieure en rapport avec le mariage ou la prise en charge des enfants
4. Dernière décision de taxation fiscale
5. Dernière déclaration fiscale
6. Fiches de salaire des six derniers mois et dernier certificat de salaire
7. Résultats des trois derniers boulements comptables de l'entreprise lorsque la partie requérante ou son représentant légal est un indépendant
8. Attestations relatives aux autres revenus (rentes, location d'immeubles, revenus de titres, aide sociale, chômage, etc.)
9. Jugements ou conventions relatifs aux pensions alimentaires perçues
10. Pièces relatives aux frais de logement (contrat de bail, intérêts des dettes hypothécaires, impôt foncier, chauffage, ECA ménage et habitation, assurance RC privée/ménage et immeuble, etc.)
11. Pièces relatives au montant des primes d'assurance-maladie (LAMal et LCA) et décision relative aux éventuels subsides
12. Pièces attestant des frais médicaux réguliers non remboursés
13. Pièces relatives aux frais de transport (abonnement des transports publics, leasing, assurance véhicule, facture OCN, etc.)
14. Bordereau d'acomptes d'impôts et attestations relatives à leur paiement régulier
15. Jugements ou conventions relatifs aux pensions alimentaires versées et pièces attestant de leur paiement régulier
16. Tous frais relatifs aux enfants (prime d'assurance-maladie LAMal et LCA, frais médicaux, frais de formation, frais de prise en charge par des tiers, activités extrascolaires)
17. Pièces attestant du revenu des enfants (contrat d'apprentissage, etc.)
18. Pièces relatives aux immeubles en propriété
19. Etat de tous les avoirs bancaires et des titres au jour de la demande
20. Etat des dettes
21. Attestation(s) de l'avoir de prévoyance professionnelle 2^{ème} pilier accumulé par la partie requérante du jour du mariage au jour de la demande en divorce, avec mention de la faisabilité du partage
22. Contrat de mariage
23. Toutes autres pièces utiles